



**MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

**Date de convocation : 01/10/2024**

**Date d'affichage : 01/10/2024**

**Conseillers**

en exercice : 15      L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre, à vingt heures trente,  
Présents : 8      le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en  
Pouvoir : 1      séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 9      séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky,  
M. LEPELLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme GANDRILLE Christine,  
M. ALBERT Alexandre

**Etaient excusés** : Mme GALET Florence (a donné pouvoir à Mme GANDRILLE Christine)  
M. DRUGEON Francis, M. SERVANT Dimitri, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

**Etaient absentes** : Mme BEAUMARD Angélique, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame MUREAU Nicole a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2024-10-062**

**1.1. Commande publique - marchés publics**

**VISITE ANNUELLE DES POTEAUX D'INCENDIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC VEOLIA EAU**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une convention pour le suivi annuel des prises d'incendie, proposée par VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux - 21 rue de la Boétie - 75008 PARIS.

Cette convention porte sur :

- . la visite annuelle des poteaux d'incendie placés sur la voie publique (poteaux et bouches) raccordés au réseau d'eau potable
- . le contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression des poteaux d'incendie
- . l'établissement d'un compte-rendu annuel de visite

Il précise que l'exploitation des moyens de défense incendie reste sous l'autorité et le contrôle de la commune et des autorités compétentes.

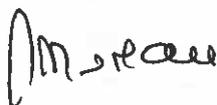
Considérant qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024, le nombre des prises d'incendie s'élève à 43,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour le suivi annuel des poteaux d'incendie avec VEOLIA EAU, pour un montant annuel par prise d'incendie visitée de 47 € HT
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024

*Pour extrait certifié conforme,*

**La secrétaire,  
MUREAU Nicole**



**Le Maire,  
GUIGNARD Paul**



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID : 037-213700586-20241007-DCM\_2024\_10\_062-DE

